

**Pôle de Compétences et de
Prestations Externalisées - PCPE**

Normandie Seine Eure

☎ 02 32 95 18 64

☎ 02 32 95 18 65

@ : pcpe.nse@ch-lerouvray.fr

http://cra-haute-normandie.fr

Responsable :
Jérôme DUPONT

Assistante Médico Administrative :
Caroline PENNONT

Coordonnateur :
Sophie MAILLARD

Educateur Spécialisé :

Etablissements partenaires :

APEI DIEPPE
ARRED
ASSOCIATION L'OISEAU BLEU
CAMSP du CHU de ROUEN
CCAS YVETOT
CH LE ROUVRAY
CRAHN
CRRHP ARAMIS
FONDATION OVE LA MUSSE
IDEFHI
L'APAJH 76
LE MOULIN VERT
LES PAPILLONS BLANCS DE PONT AUDEMER
LIGUE HAVRAISE
NORMANDIE LORRAINE
PEP 76
UGECAM

Sotteville les Rouen,
Le 6 novembre 2017

**A l'attention des professionnels
libéraux non conventionnés par la
CPAM**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), l'Agence Régionale de Santé a confié au Centre de Ressources pour l'Autisme de Haute-Normandie (CRAHN) et plus principalement à son unité d'Intégration de l'Offre de Service (IOS), la mission de mener à bien ce nouveau dispositif.

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées a vocation à accompagner les enfants, les jeunes et les adultes en situation de handicap vivant à domicile, au domicile de tiers, au sein d'une structure ou d'une famille d'accueil relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Le pôle de compétences et de prestations externalisées a pour objet de proposer, dans une visée inclusive aux personnes en situation de handicap sans solution adaptée ou en risque de rupture de parcours, des interventions afin de répondre à leurs besoins individuels. Il vise à concevoir et organiser une réponse transitoire ou pérenne pour des personnes n'ayant pas de réponse partielle ou totale adaptée à leurs besoins.

La mise en place de ces interventions se fera notamment par l'intermédiaire de prestation de professionnels libéraux hors convention CPAM (psychologue, éducateurs spécialisés, ergothérapeute etc.) rémunérée par le PCPE.

Ces interventions libérales se feront à la suite d'un conventionnement entre le PCPE et le professionnel.

Afin de vous exposer plus concrètement ce nouveau dispositif, et d'échanger avec vous sur les modalités de conventionnement, nous vous proposons donc de nous réunir, selon votre disponibilité :

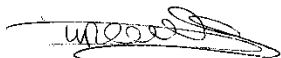
Mardi 28 novembre 2017 de 18h30 à 20h00
ou Lundi 04 décembre 2017 de 12h30 à 14h00

Cette réunion est sur inscription obligatoire de façon à ce que nous l'organisions au mieux. Merci de compléter le lien Doodle ci-après : <https://doodle.com/poll/ratnkwgu7x8dd7p>

Dans l'attente de votre réponse.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Jérôme DUPONT



Sophie MAILLARD

